



Hôpital Jean Bouveri : briser le silence

Le Codef a lu avec intérêt la tribune de M. Claude Vermorel publiée dans la presse du web local. Elle porte sur la disparition progressive du nom de Jean Bouveri dans la communication de l'hôpital.

À notre connaissance, c'est la première prise de parole publique d'un citoyen, par ailleurs élu municipal de Saint-Vallier, sur le devenir de notre hôpital. Nous nous en félicitons et nous partageons son attachement à la mémoire de notre territoire.

Cette prise de parole met toutefois en lumière un silence quasi général. Où sont les partis politiques, les associations, les syndicats, les élu-es ? Le Codef ne jette la pierre à personne. Chacun a ses contraintes, ses priorités et ses raisons. Mais le moment est venu de sortir de la réserve. Depuis juillet, les autorités que nous avons saisies répondent peu, et c'est justement pour cela que la société civile doit se faire entendre.

L'hôpital Jean Bouveri sert 105 000 habitant-es de 62 communes à plus ou moins trente minutes. Sa gouvernance et son nom ne sont pas l'affaire de quelques-uns : ils nous concernent toutes et tous. Le Codef lance donc un appel amical mais pressant : réveillons-nous, ensemble et sans esprit partisan.

Au-delà du nom de l'établissement, un autre sujet mérite d'être rappelé : la composition du Conseil de surveillance. Elle est fixée par le Code de la santé publique. Le collège des collectivités territoriales doit comprendre le Maire de la commune siège de l'établissement, ou son représentant. L'hôpital Jean Bouveri se trouve à Saint-Vallier. Pourtant, depuis des années, la présidence est assurée par le Maire de Montceau-les-Mines, et nous ne connaissons aucun texte qui le justifie. De même, aucune décision, délibération ou aucun arrêté n'a pu être identifié pour justifier le changement de nom de l'hôpital. Ce n'est pas un jugement porté sur des personnes, mais une simple question de respect de la loi.

Chaque citoyen le sait : un excès de vitesse, une déclaration oubliée, un impôt payé en retard, et la sanction tombe, sans délai ni états d'âme. La loi s'applique à nous toutes et tous, sans exception.

Pourquoi en irait-il autrement pour ceux qui sont chargés de la faire respecter ? Quand un Maire signale lui-même une illégalité et qu'on lui conseille de « ne rien faire », ce n'est plus de la prudence : c'est une règle à deux vitesses. Elle est intransigeante avec les citoyen-nes et indulgente avec l'administration. Le silence n'est pas neutre. Il protège ceux qui devraient donner l'exemple et décourage ceux qui croient encore en la règle commune. Attendre que « ça se tasse », c'est accepter que la loi ne soit plus la même pour tous. C'est précisément ainsi que la confiance dans nos institutions se perd.

Le Codef ne cherche à mettre personne en cause. Il demande simplement :

- que l'Agence régionale de santé et la Préfecture justifient, textes à l'appui, la composition et la présidence actuelles du Conseil de surveillance ;
- que les décisions qui concernent l'hôpital, y compris sur son nom, fassent l'objet d'une information claire et d'une vraie concertation ;
- que les élu-es, les organisations et les citoyen-nes se saisissent de ce débat, au-delà des clivages.

Défendre notre hôpital, c'est défendre notre santé, notre mémoire et notre démocratie.

Le Codef reste mobilisé et ouvert au dialogue avec toutes celles et tous ceux qui partagent cette exigence.

26 septembre 2026